



PARTAGE BIENS SUITE SEPARATION

Par **peyrelade17**, le **07/04/2012** à **00:57**

Bonjour,
nous souhaitons nous séparer avec mon conjoint, nous ne sommes en union libre, nous avons un enfant né en 2010 et nous avons acheté une maison en 2008.

Mon conjoint a effectué un apport de 10000 euros pour payer les frais notariés, nous avons emprunté 162000 euros à 50/50.

Mon conjoint souhaite garder la maison. Comment devons nous nous y prendre ? Il considère qu'il ne me doit rien car j'ai toujours moins gagné que lui. De plus, il a effectué des travaux dans cette dernière qu'il a payé.

Qu'en est il réellement ? Puis je faire un don de ma part à mon fils ? Que va nous couter un passage chez la notaire ? Que dit la loi ?

Merci d'avance